

DECISION DU MAIRE

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-3 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°110-2020 portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics

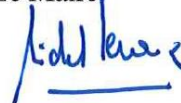
Considérant que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle. Dans ce cadre, il apparaît opportun de mettre à disposition du public une offre variée, laquelle peut comprendre des spectacles.

DECIDE, de signer une convention avec le Safran Collectif, domicilié 11 rue des Halettes – 76000 Rouen, pour deux séances du spectacle « La fontaine au tableau ! » présentées au musée Alfred-Canel dans le cadre du festival de la petite enfance à Pont-Audemer, le dimanche 23 janvier 2022 à 16h et à 17h30. Le spectacle est destiné aux enfants de 2 à 5 ans.

Pour la somme de 1050 € (mille cinquante euros), comprenant les deux animations (1000 €) et les frais de déplacement (50 €)
Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 3 janvier 2022

Le Maire



Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes

